

> Circulaire du CPDP

n° 11203
Vendredi 6 janvier 2017

TRANSPORT PAR CANALISATIONS

Travaux à proximité des ouvrages

Guide d'application de la réglementation anti-endommagement

ARRÊTÉ DU 27 DÉCEMBRE 2016

- > A compter du 1^{er} janvier 2017, l'arrêté du 27 décembre 2016⁽¹⁾ :
- approuve le guide de la réglementation anti-endommagement, lors des travaux à proximité des canalisations, qui réunit les dispositions opérationnelles d'application de cette réglementation⁽²⁾,
 - issu de la mise à jour de la norme NF S 70-003 partie 1 « Travaux à proximité des réseaux - prévention des dommages et de leurs conséquences » et du guide technique des travaux, approuvés respectivement par les arrêtés du 28 et du 30 juin 2012 désormais abrogés ;
 - comprenant un
 - « Fascicule 1 : Dispositions générales »
 - « Fascicule 2 : Guide technique des travaux »
 - « Fascicule 3 : Formulaire et autres documents pratiques », qui seront publiés sur le site www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr ;
 - rendu d'application obligatoire par l'arrêté ;
 - permet notamment aux exploitants, dans le cadre du guichet unique,
 - d'être informés de la date d'entrée en application de toute nouvelle version de la base cartographique ;
 - d'avoir accès aux propositions de modifications des données ; (modification de l'arrêté du 22 décembre 2010 relatif au guichet unique).
- > Figure ci-après l'arrêté du 27 décembre 2016.

⁽¹⁾ qui avait été soumis à consultation publique, cf. [Le 4 Pages du CPDP n° 28 du 10 novembre 2016](#).

⁽²⁾ voir notamment les Circ. du CPDP [n° 10569 du 23 août 2012](#), [n° 10839 du 25 juin 2014](#) et [n° 11078 du 15 mars 2016](#).

.../...